



*Signataire : Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 12 décembre 2022*

## **Question écrite urgente**

**Quelle est la politique d'engagement au sein de l'Etat des personnes handicapées ?**

Voici le parcours d'une personne handicapée, exemplaire, qui a bénéficié de stages à l'Etat et qui est toujours à la recherche d'un emploi stable :

*Elle a travaillé à l'Etablissement de détention de Villars dès octobre 2013, en stage IPT, pendant 5 mois, engagée ensuite en tant que commis administratif auxiliaire, le contrat a été annulé à la fin de l'année aux motifs de « restrictions budgétaires ». Après diverses recherches infructueuses, on lui a conseillé de s'adresser au service de placement pour personnes sourdes et malentendantes de l'AI qui a réussi, au moyen d'indemnités journalières AI, à la placer à nouveau dans ledit établissement de détention pendant 2 ans et demi. Puis, l'AI ayant cessé le paiement, elle a été dirigée vers le chômage, qui l'a placée au SPAd pendant 6 mois. Là aussi, pour restrictions budgétaires, il a été impossible de l'engager. Enfin, à la fin du délai-cadre, elle a dû se diriger, bien malgré elle, à l'Hospice général où elle a eu une mesure de placement pendant 6 mois.*

Actuellement, cette personne est chez IPT qui fait son possible pour lui trouver un emploi. Elle a aussi travaillé dans d'autres secteurs privés, en CDD ou en stage.

Mes questions :

- *Considérant que des centaines de postes sont pourvus au sein de l'administration par le Grand Conseil lors du vote du budget, pourquoi donne-t-on toujours comme excuse au non-renouvellement ou engagement le fait que l'on n'ait pas le budget ?*

- *Considérant le fait que l'emploi afin de répondre à des prestations ne manque pas, pourquoi est-ce ce type de personnes telles que décrites précédemment qui sont « sacrifiées » au nom des restrictions budgétaires ?*
- *Quels sont le rôle et la politique de l'Etat en matière d'engagement des personnes handicapées ?*